



Prevom Superhelden Run 4 Kids

Règlement des participants

Prevom Superheroes Run 4 Kids est un événement de solidarité et de sponsoring organisée par des bénévoles de Prevom

Avec cette initiative, nous voulons collecter autant d'argent que possible pour l'association caritative choisie que nous avons choisie. Cette année, le Prevom Superhero Run 4 Kids soutient le Superhero Fund de la Fondation UZA, qui s'engage notamment dans les urgences pédiatriques.

L'événement aura lieu le dimanche 30 août 2026.

1. Informations pratiques

- Lieu : Niel
- Point de départ et d'arrivée : Brouwerij De Klem - [Galileilaan 90, 2845 Niel](#)
- Enfants de moins de 8 ans gratuits

Les participants âgés de moins de 18 ans au 30 août 2026 participeront sous la supervision d'un parent ou d'un tuteur légal,

2. Frais d'inscription

Randonnée :

- 5 km = 12 € (début entre 11h et 15h30)

Marche :

- 5 km : 12 € (départ à 11h30 ou à 13h30)
- 10 km : 16€ (départ à 11h15 ou à 13h00)

En cas d'annulation par le participant, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, quelle que soit la raison.



L'événement est organisé de manière désintéressée par des bénévoles. Ils ne reçoivent aucune rémunération pour leurs efforts. Cependant, l'organisation de l'événement comporte des coûts, notamment les permis, l'assurance, les installations de sécurité, les fournitures, les installations sanitaires, les équipements de communication et le soutien logistique. Les frais d'inscription sont principalement utilisés pour couvrir ces coûts organisationnels. Le solde, ainsi que les dons collectés, seront transférés à la fondation UZA.

3. Nombre de participants

Le nombre maximal de participants autorisés est de 150 personnes.

4. Santé et sécurité

En s'inscrivant, chaque participant déclare :

- être responsable de l'évaluation de sa condition physique et mentale ;
- disposer d'une condition de santé qui permet la participation.

Les participants s'engagent à :

- respecter les règles de circulation et les instructions de l'organisation et des bénévoles ;
- tenir compte des autres usagers de la route, des participants et des habitants locaux ;
- Respecter l'environnement et l'espace public.

5. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance pour l'événement via Sport Vlaanderen (police avec Ethias, plus d'infos [ici](#)) qui couvre la responsabilité civile et les accidents physiques des bénévoles et des participants inscrits, sauf en cas d'intention ou de négligence grave. Ils sont assurés dans les limites, conditions et exclusions de la police d'assurance. Cette assurance ne dispense pas le participant de son obligation d'agir avec prudence, de



respecter les règles de circulation et de suivre les instructions de l'organisation et de ses bénévoles.

La déclaration de l'assurance doit être faite dès que possible. Pour cela, le bénévole ou le participant doit contacter Prevom

- par e-mail à prevom.socialrun@prevom.be
- par téléphone à 0470897058 (Sylvie)

6. Force majeure et modifications

Prevom BV et la Fondation UZA se réservent le droit de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'événement en cas de force majeure (telles que conditions météorologiques extrêmes, risques de sécurité ou mesures gouvernementales).

En cas d'annulation due à la force majeure, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

7. Certificat fiscal

Pour chaque don de 40 euros ou plus (pas pour des frais d'inscription), vous recevrez un certificat fiscal de la Fondation UZA. N'oubliez pas de mentionner votre **numéro de registre national** afin que votre don se retrouve sur Tax-on-web. Plus d'informations sur la fiscalité [ici](#).

Aucun certificat fiscal ne peut être délivré pour les collectes collectives.

8. Confidentialité et traitement des données

En s'enregistrant, le participant donne la permission à la Fondation UZA de traiter ses données personnelles dans le cadre de l'organisation et de la communication autour de l'événement, de l'assurance, de la collecte de fonds et des obligations légales.

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).



Le participant a toujours le droit d'inspecter, de corriger ou de supprimer ses données via uzafoundation@uza.be.

9. Utilisation du matériel visuel

Des photos et des vidéos peuvent être prises montrant des participants et des bénévoles. En participant à l'événement, le participant accepte que le matériel visuel soit utilisé gratuitement pour la communication et la promotion par tous les canaux, en ligne ou sur papier.

Les participants qui ne souhaitent pas apparaître sur la photo peuvent demander un autocollant rouge au poste de départ. L'organisation en tiendra compte autant que possible.

10. Contact et informations

Par e-mail à prevom.socialrun@prevom.be, ou par téléphone au 0470897058.